24e ANNÉE N° 2124 PARAIT LE SAMEDI 27 JUIN 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

La question de l'adduction d'eau

devant le Conseil Municipal de Sisteron

Dans le courant du mois de septembre 1907, le Conseil municipal de notre ville répondant au désiderata exprimé par tous les gens imbus de progrés et en général par toute la population sisteronnaise, avait demandé au service des Ponts et Chaussées, sous l'active et intelligente direction de MM. Lemoine et Monges ingénieurs, l'étude d'un avant-projet d'adduction d'eau potable pour alimenter et assainir la ville.

Fidèle à son programme, le Conseil municipal, a, dans sa séance de mercredi dernier, mis en avant la discussion de cet avant-projet ainsi que celle de la réfection de notre Hôtel-de-Ville dont l'aspect de vétusté n'est pas douteux.

La première de ces deux questions paraissant la mieux intéresser la population, c'est d'elle que nous parlerons en puisant dans le rapport même tous les renseignements afférents à cette importante question :

Les sources désignées dans le rapport sont au nombre de trois, situées à Valbelle : la première est connue sous le nom de *Jas du Baille*, la deuxième dite du *Gravas* et la troisième *Champ du Roure*, cette dernière source se trouvant sur le même tracé que les deux premières pourrait y être réunie si les exigeances du propriétaire permettent de faire cette opération. Quand à la qualité des eaux, il n'a été constaté aux abords de leurs émergences aucun dépôt calcaire et, d'après l'opinion de M. Tardieu, pharmacien de notre ville, chargé de l'étude biologique et chimique ces eaux paraissent ne contenir qu'une très faible quantité de matières organiques et remplissent par conséquent les meilleures conditions exigées pour les eaux potables.

D'après les jaugeages sommaires auxquels MM. le Sous-préfet, les Ingénieurs et le Maire ont procédés, on attribue à la source du *Jas de Baille* 3 litres à la seconde et à celle du *Gravas* 3 l. 500, mais ces indications, en nous servant exactement du terme du rapport, sont imprécises, puisque ces prélèvements ont eu lieu d'après des barrages faits à la main avec des touffes de gazon, en temps de sécheresse.

La population de la commune de Sisteron d'après le dernier recensement est de 3700 habitants, mais au cas d'une certaine augmentation, on admet que ce chiffre représente la population agglomérée on trouve qu'avec un débit de 6 l. 500 à la seconde l'alimentation par tête d'habitant par 24 heures serait de 151 litres, débit déjà presque suffisant mais que l'on juge trop faible par rapport à la longueur de la conduite d'amenée et partant de la dépense à engager ; à cette source on pourrait avec des captages parvenir à un débit régulier de 10 litres, ce qui ferait alors par habitant et par 24 heures 233 litres.

La ville de Sisteron se trouvera donc au rang des villes abondamment pourvues si l'on compare qu'en Allemagne 100 litres d'eau sont suffisants pour une agglomération inférieure à 5000 habitants et qu'à côté de nous, à Digne, la quantité d'eau maximum par habitant n'excèdera jamais 220 l. On voit par ces chiffres que Sisteron est privilégié.

Enfin en examinant la question au point de vue assainissement, il est fait remarquer que le nettoyage des égoûts n'exigera pas une grande quantité d'eau à cause de leur déclivité fort accentuée et que de plus ce service recevra du canal de Sisteron depuis le commencement avril jusqu'à fin octobre une quantité d'eau considérable, ce volume d'eau dont on disposerait pendant près de 7 mois est réellement avantageux et permettra de pratiquer un assainissement des plus complets.

Les sources de *Gravas* et de *Jas de Baille*, seraient captées par une galerie de peu d'importance et conduites par des tuyaux dans un regard construit en un point éloigné ; à partir de ce regard elles seraient réunies dans une même conduite qui descendrait sur le ravin de Biaisse traversé par siphonement et viendrait ensuite sur Chapage, redescendrait sur Jabron, au pont de Gournias. Ce procédé paraît plus écomique que celui de traverser le Jabron. De là le tracé se relèverait sur le Signavous pour aboutir à un reservoir établi à 100 m. environ de la chapelle, ce réservoir serait établi en souterrain et comprendrait deux compartiments contenant ensemble un volume 800 m. soit une réserve de 24 heures pour le cas où un accident viendrait à se produire, c'est enfin de ce réservoir que partiraient les conduites de distribution en ville.

L'évaluation du total de la dépense frais de canalisation, de construction de réservoirs, indemnités et conduites de distribution en ville serait de la somme de **345000.00** francs. Ce total qui paraît être fort élevé est calculé dans des limites qui ne semblent pas devoir être dépassées dans l'établissement du projet définitif.

On ne peut prévoir la subvention qui serait allouée par le ministère de l'Agriculture, mais selon toute probabilité, et vu les précédents, elle pourrait s'élever à 60.000 fr., et de plus le ministère des Travaux publics participerait également à la dépense dans les traversées de la route nationale. Si on admet la possibilité d'obtenir au total la somme de 100.000 fr., le restant de la dépense a parfaire pour la commune serait de 245.000 fr., somme qu'il faudra évidemment se procurer par emprunt ; le nombre d'abonnés qui pourrait être recueillis serait environ de 200, au prix de 20 fr. par an et par concession, ce qui ferait pour la ville un revenu anuel de 4.000 fr.

Cette adduction d'eau s'impose, elle est de toute rigueur, si l'on ne veut pas laisse dépérir la ville de Sisteron déjà si pauvre en commerce et en habitants, car, si ce n'était la fréquence du mistral qui emporte au loin les microbes et les germes de maladie, Sisteron serait un foyer constant d'épidémie et la mortalité est si anormale que M. le Préfet en a dû signaler la gravité à M. le président du Conseil des ministres.

Espérons que les encouragements et les bonnes dispositions des intéressés, le bon vouloir des membres du Conseil municipal et surtout le concours précieux des ministères de l'Agriculture et des Travaux Publics hâterons la réalisation de ce projet qui rendrait à Sisteron sa prospérité hélas bien tombée.

P. L.

ECHOS SCIENTIFIQUES

Un arrêt dans l'évolution de la préhistoire

Les Congrès préhistoriques ouvrent leurs rangs à tous les amateurs soucieux ou insoucieux de la vérité. Il ne suffit pas d'être docteur-ès-sciences naturelles ou en médecine pour s'y inscrire comme membre et orateur plus ou moins autorisé, mais tel ancien négociant, marchand de denrées coloniales ou de tissus, etc., trouve dans l'étude de la préhistoire une occupation qui sourit à son repos,

Et voilà comment depuis la découverte des débris du *Pithécantropus erectus* par le Dr Dubois dans le terrain tertiaire supérieur de Java on arrive de reconstituer l'évolution de l'humanité à travers les temps quaternaires jusqu'aux débuts de l'histoire de l'Egypte où nous paraissent prendre corps les véritables éléments de l'humanité telle que nous la connaissons.

Mais que de causes d'erreurs dans cette appréciation faite souvent par des hommes incompétents, aussi beaucoup ont-ils hésité à se prononcer sur ce redoutable problème et la lacune qui résulte de ces hésitations a jeté des penseurs, de véritable savants, des prêtres même dans l'étude de la préhistoire.

On sait combien étaient nombreux les écclésiastiques qui ont suivi le dernier congrès d'anthropologie préhistorique de Monaco.

Plusieurs y ont même fait des communications et S. A. S. le prince Albert qui se connaît en hommes a choisi M. le Chanoine de Villeneuve comme directeur de son musée anthropologique ; c'est ainsi que ce savant ecclésiastique a la garde des restes de l'homme négroïde et de la femme trouvés dans les grottes de Menton en plein terrain quaternaire,

Les promoteurs de cette science nouvelle n'étaient-ils pas d'ailleurs de repectables prêtres chez lesquels leurs découvertes ne nuisaient en aucune façon à leur foi ?

Je ne veux pas refaire ici l'histoire de la préhistoire ; l'abbé Bourgeois et les autres sont suffisamment connus.

Mais à côté de ces premiers anthopologistes un autre savant aussi, l'abbé Moigno, fondateur et rédacteur en chef du *Cosmos*, mort Chanoine de St-Denis (ordre des Evêques) a combattu pied à pied les interprétations qui ont été données aux découvertes de la préhistoire et prouvé ainsi combien on devrait être prudent dans l'appréciation des faits et découvertes de cet ordre.

Du reste M. Emile Rivière, le promoteur des Sociétés et Congrès préhistoriques, le premier savant qui a découvert les grottes de Menton a été très circonspect dans toutes ses affirmations et M. le Dr Guébhart qui a présidé le dernier congrès d'Autun a, dans son 3e Rapport mensuel, de la Commission des enceintes préhistoriques, fait ressortir des travaux de M. J. Beaupré combien il était difficile d'interpréter dans un taillis très fourré des restes de fortifications déjà envahies par la végétation et combien il était facile dans ces circonstances de prendre le Pirée pour un homme et de voir du préhistorique là où quelques années auparavant existaient des tranchées pour un tir d'infanterie ou des restes de la guerre de 1870. A plus forte raison lorsque la constatation remonte à plus de 30 ans et devient alors *anhistorique*.

Un volume entier suffirait à peine pour exposer les erreurs qui se sont glissées dans l'appréciation des découvertes dites préhistoriques.

Il semble prudent, surtout lorsqu'il s'agit de découvertes par un chercheur étranger à la méthode scientifique, de marquer le pas sur place et d'attendre que d'autres préhistoriens plus compétents confirment ou repoussent la supposition, avant d'aller de l'avant.

C'est ce que vient de prouver un livre récent de M. le professeur Dippe intitulé *Philosophie Naturelle* qui démontre comment ses études l'ont amené à abandonner les théories de Lamark et de Darwin sur l'évolutisme et le transformisme.

Ce n'est pas seulement parmi les catholiques que l'on trouve des opposants à la théorie de Darwin, mais aussi chez les protestants et pourtant il y a une évolution dans la nature, cela est incontestable. Et s'il nous est impossible d'expliquer l'action mystérieuse de cette nature par la chimie ou la physique c'est que la science n'est pas assez avancée.

Travaillons donc de plus en plus et en attendant une solution acceptons que cette nature a un but déterminé et une *finalité* ; ce qui nous engage à repousser les théories basées sur des faits incompris ou mal interprétés.

D'ailleurs une science incomplète et superficielle donne des armes aux non initiés tandis que les sciences étudiées et approfondies sans préjugé ramènent à la croyance spiritualliste et placent l'homme au-dessus de la brute.

Ces transformations successives nous rapprochent de l'apparition de la race adamique ou tout au moins des premières données historiques de l'humanité.

Il y aurait donc eu plusieurs races ante adamique qui auraient laissé leurs traces dans les terrains géologiques.

La négation de ces faits conduit à l'athéisme et comme l'*homo sapiens* est avant tout un être moral il doit se confirmer dans l'idée d'un être supérieur d'où découle tout ce qui existe.

Dans la succession des êtres depuis le Pithécantrope de Java le transformisme ne s'est pas produit sans secousses et les crânes de Néanderthal et de Spy démontrent l'existence d'un intermédiaire entre l'homme primitif dit singe et l'homme actuel, c'est ce que M. Bernelot Moens, ex-professeur de zoologie aux Pays Bas a appelé préhomme et ce que j'ai caractérisé dans mes travaux personnels d'*homo primigénius* comme il y a en histoire naturelle l'*éléphas primigénius*, mais ce n'était qu'une hypothèse.

L'athéisme d'ailleurs ne peut apporter aucune force à la morale en détruisant toute idée spirituelle pour les remplacer par l'évolution aveugle de la matière inconsciente pour laquelle il n'y a ni lois, ni devoirs, ni obligations.

On peut donc voir par ce qui précède combien il est important d'interpréter sagement et judicieusement les faits avant d'en tirer une conclusion hative et prématurée.

Melius est sistere quam progredi in tenebras.

Dr E. VERRIER.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Comité des fêtes de Septembre. — *Réunion du bureau.* — De nombreuses questions ont été étudiées dans la dernière réunion du bureau du Comité des fêtes :

Le président rend compte de la réunion de la *Fréirié Provençale* à Marseille où ont été arrêtés les détails de la fête félibréenne. Il fait connaître ensuite qu'une délégation du Comité s'est rendu auprès de M. le préfet des Basses-Alpes pour l'inviter à vouloir bien assister à nos fêtes. M. le préfet a accepté avec empressement et il a été entendu avec MM. Joly, député et Péllissier, sénateur, qui accompagnaient la délégation qu'une démarche des députés et sénateurs auxquels se joindraient des membres du Comité serait faite auprès de M. le ministre de l'Instruction Publique pour lui offrir la présidence des fêtes et le prier vouloir bien les honorer de sa présence.

Une grande fête de l'Arbre sera faite. Elle aura lieu sur la Place du Tivoli devant les écoles et la présidence en sera offerte à M. le Conservateur des Forêts. Cette fête sera organisée par les soins de l'association des Sylviculteurs de Provence avec le concours de l'administration des Forêts, du Touring-Club et des diverses Société de Sylviculture de France. A cette occasion des arbres seront plantés sur la place du Tivoli et des plaquettes et diplômes, demandés par *Sisteron-Journal* au Syndicat forestier de France, seront décernés aux concurrents.

Le Comité décide de demander à la Cie P.-L.-M. de vouloir bien, à l'occasion des fêtes : 1° rendre valables pendant 5 jours les billets d'aller et retour pour Sisteron ; 2° mettre pendant cette durée des voitures de 3e classe à l'express ; 3° accorder aux sociétés et groupes constitués qui viendront à Sisteron des billets à prix réduits personnels au lieu de billets collectifs.

Le Comité apprend avec plaisir que M. Latil a bien voulu mettre gratuitement à la disposition du Comité pour l'exposition des lots de la tombola, son magasin, rue Mercerie. Des remerciements lui sont adressés ainsi qu'à M. Pelloux qui a bien voulu accorder l'éclairage gratuit de cette exposition.

A cette occasion le Comité fait appel à tous les négociants pour qu'ils veuillent bien non-seulement offrir personnellement un lot à la tombola mais encore en demander à leurs fournisseurs. Ces lots peuvent-être remis à MM. Chauvin, huissier et Colombon, coiffeur, secrétaires du Comité.

Il est décidé qu'une première affiche papillon sera envoyée en nombre dans les Basses-Alpes et les départements environnants.

Les musiques suivantes seront pressenties et les invitations faites dès que leurs conditions seront connues : Musique municipale de Marseille, musique du 7e génie à Avignon, musique de Digne, de Forcalquier, etc.

Il est donné lecture de diverses lettres, notamment de MM. Garroute et Lagrange, cousins du poète Paul Arène, Brun, président du Cercle des Bas-Alpins de Paris, Astier, secrétaire de l'Association des Sylviculteurs de Provence, Mourrut, président de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, etc.

La décoration de la ville sera mise en adjudication en temps voulu. La séance est levée à 11 heures.

Juge de paix. — M. Fumet, juge de paix à Sommières (Gard), est nommé à Sisteron, en remplacement de M. Roubion, appelé à Montluçon (Allier), canton est.

Conseil municipal. — 20 membres présents, M. Gasquet, maire, préside Séance ouverte à 8 heures et demi :

1° A l'unanimité le conseil décide de demander la création d'une recette municipale à Sisteron.

2° Le conseil approuve le cahier des charges et le tarif de l'octroi proposé par la commission des octrois pour l'adjudication du 31 décembre 1908.

3° Le maire donne lecture d'un avant projet pour adduction des eaux de Valbelle, le conseil décide avant d'approuver ce projet, a faire dresser un nouveau projet d'élévation des eaux de la Durance ou du Buech, afin de comparer les deux projets et donner son avis à celui qui lui paraîtra le plus utile.

4° Le conseil décide la reconstruction immédiate de la mairie, sur le même emplacement de l'ancienne et charge M. le Maire de traiter avec les propriétaires des maisons situées dans le lot qui doit être démoli.

5° Le conseil vote une somme de 10 francs à l'asile d'aliénés de Montdevergues pour la fête du 14 juillet 1908.

Séance lévée à 11 heures 45.

Trouvé dans notre boîte à lettres l'épigramme suivante :

EPIGRAMME SUR LE ROCHER DE LA BAUME

Ta cime abrupte à la pointe d'Epire,
De toute la contrée reste le point de mire,
Dominant d'un seul trait, et vallons et coteaux,
Majestueuse, se mire dans le reflet des eaux.
Au pied de ta grandeur dont la nature semble
Défier toute atteinte à ceux qui la contemple ;
Aspirant au pouvoir de t'abaisser un jour
L'homme s'acharne à toi comme fait le vautour
Sur sa proie, qu'à morceaux il dépaisse et emporte,
Sans jamais ébranler par le feu ni la force
Ton aspect de géant dont la tête penchée,
Au fond du précipice, regarde avec fierté
Ses entrailles arrachées que recèle le gouffre.
Béante, ta large plaie ras de la terre s'ouvre
Laissant apercevoir par tes flancs effrités
L'âpre labeur de l'homme en ta fécondité.

UN PASSANT.

Syndicat d'Initiative. — *Séance du 27 Juin.* — Cette séance a été consacrée presque toute entière à l'étude d'une proposition dont le Syndicat à l'intention de prendre l'initiative : celle de la jonction du réseau téléphonique des Basses-Alpes au réseau téléphonique des Hautes-Alpes. Il est absolument anormal que, alors qu'il est possible de téléphoner de Sisteron avec des régions éloignées, il soit impossible de téléphoner avec Ribiers, Laragne ou Gap qui sont tous près. Les 4 départements Hautes et Basses-Alpes, Isère et Bouches-du-Rhône sont principalement intéressés à cette jonction. Le syndicat va s'adresser à leurs conseils généraux pour faire aboutir cette question.

Le Syndicat, dans la même séance, après examen des avantages et des inconvénients a décidé de solliciter de la Cie P.-L.-M. la création d'un train qui partirait à 5 h. du matin de Pertuis pour arriver à Sisteron à 7 h, environ les jours de foire de cette dernière ville seulement.

La séance ouverte à 8 h. 1/2 a été levée à 10 h. 1/2.

Chronique judiciaire. — Un vieux client de retour, qui compte à son actif le chiffre respectable de 74 condamnations, est assis au banc de la correctionnelle à l'audience du 23 juin dernier. Arrêté par la gendarmerie en état de vagabondage il ne s'en émeut pas outre mesure, et s'est avec calme et sérénité qu'il parait devant ses juges ; condamné pour la soixante quinzième fois à un mois de prison, il accepte avec le sourire sur les lèvres cette peine insignifiante qui le met un mois à l'abri des intempéries du temps, ce qui prouve que chez le voyageur Paulin Jean-Baptiste, l'habitude de purger des condamnations est une seconde nature.

Saint-Jean. — Comme les années précédentes, de nombreux feux ont été allumés sur les places et rues. Si en d'autres temps reculés, la température était plus chaude que cette année, ces nombreux feux étaient une rotissoire publique, cette année leur venue a été plutôt agréable, car par ces temps d'épidémie et de coqueluche, ces feux ont eu l'avantage de détruire tous les germes et microbes de maladie qui sont dans l'air.

ETAT-CIVIL
du 20 au 26 Juin 1908

NAISSANCES

Néant.

MARIAGE

Entre M. Bechier Jean-François André, emp. au P. L. M. et Mlle Rambaud Marie-Emilie.

DÉCÈS

Badet Marinette Léonie Colette, un mois.
Guy Louis Alphonse, hospice, 25 ans.
Estornel Joseph, Cult., hospice.

Un véritable Progrès

En Médecine, les progrès sont incessants, aussi doit-on, parmi les decouvertes récentes signaler la Poudre Louis Legras, qui calme en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a encore obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle dé 1900, Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10. adressé à M. Louis Legras 139, Bd Magenta à Paris.

Dans le cas de de ***constipation, migraine, gastralgies, gastrites, dyspepsies,*** les Pilules Suisses sont employées avec le plus grand succès.

Tribune du Travail
et Commerciale

A VENDRE
VILLA ET JARDIN
Facilité pour le paiement
S'adresser à Me ARNAUD, notaire à Digne ou au bureau du *Sisteron-Journal.*

Atelier de Peinture et Vitrerie
H. LATIL
Peintre-Artificier Sisteron (B-A)

Monsieur LATIL Hippolyte, peintre-artificier, à l'honneur d'informer les municipalités qu'à l'occasion du 14 Juillet et fêtes patronales il tient à leur disposition les articles d'illumination, comprenant : **Artifices, flammes du Bengale, bombes, Fusées volantes, Drapeaux, Verres d'illuminations, Lanternes, Pains de suif, etc.,** le tout sortant directement des premières fabriques ce qui lui permet de vendre meilleur marché que partout ailleurs et défiant toute concurrence.

M. Latil se rend également sur place pour l'installation des feux d'artifice.

Aux Quatre-Coins, à côté de la Grande Mercerie Gueyrard.

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes.**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4,90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols, gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

Patisserie -- Confiserie des Alpes
FABRIQUE DE FRUITS CONFITS
Changement de domicile

Monsieur E. Vollaire à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que pour cause d'agrandissement son magasin de détail et sa fabrique de fruits confits ont été transférés à l'ancienne auberge de la **Tête Noire,** rue droite, N° 22 et rue de l'Evêché.

Cette nouvelle installation lui permettra mieux encore que par le passé de satisfaire toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier et qui seront toujours exécutées avec les produits de 1er choix et à des prix modérés.

ON DEMANDE des apprentis tourneurs et ajusteurs rétribués de suite.
S'adresser immédiatement à l'usine **Honnorat.**

ON DEMANDE un apprenti serrurier
S'adresser chez M. Allivons, place de la Mairie.

ON DEMANDE des ouvriers charrons
S'adresser chez M. **Arnaud Casimir** *au Poët (H-A.)*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

Avis pour la drenière vérification des créances

Les créanciers de **Maurel Léon,** bourrelier à Sisteron qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invites à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le jeudi, neuf juillet mil-neuf-cent-huit à 10 heures du matin.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Ch. BONTOUX
Avocat-Avoué, Licencié-en-Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT
de demande en Séparation de Biens

Par exploit du ministère de **Chaud,** huissier, à la Motte-du-Caire en date du quinze juin mil neuf cent huit enregistré, la dame Julie Césarine **Dalmas,** épouse Pierre Louis **Reynaud** avec lequel elle demeure et est domiciliée à Sigoyer, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Sisteron en date du dix avril mil neuf cent huit, a formé contre le sieur Pierre Louis **Reynaud** son mari, sa demande en séparation de biens et Me Charles **Bontoux,** avoué, près le tribunal civil de Sisteron a été constitué pour la demanderesse sur cette assignation.

Pour extrait conforme
Sisteron le 18 Juin 1908.
C. BONTOUX.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Adjudication
Volontaire

Le Dimanche douze Juillet mil neuf cent huit, à Valernes, à dix heures du matin, devant la maison d'habitation du domaine des **Clarisses,** pour le mobilier et à **deux heures du soir** à l'auberge **de Bagnoles** pour les immeubles, il sera procédé par le ministère de Me **Béquart,** notaire à Sisteron à la

Vente aux Enchères Publiques

d'objets mobiliers de capitaux et

© VILLE DE SISTERON

d'immeubles dépendant de la succession de Masse François, ci après désignés :

1° Objets mobiliers et capitaux

Tombereau, charrette, harnais, blé, farine, huile, porc salé, un fut de vin, une mule, un mulet, deux cochons, chèvres, brebis, agneaux, poules, draps de lit, commodes, table, lits, un lot de planches neuves, etc...

Cette vente aura lieu au comptant, 5 0/0 en sus pour frais.

II° Immeubles situés à Valernes

PREMIER LOT

Un **Corps de domaine**, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation au lieu dit : Les Clarisses, avec les champs, bois et vagues qui les entourent, d'une contenance d'environ 9 hectares, 27 ares, 79 centiares, confrontant au midi, au levant et au couchant, Reymond Reymond ; au nord le canal, relevé au cadastre de la commune sous les numéros 315, 328 p., 291, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318 et 319 de la Section B.

Mise à prix : **Quinze cents** francs. ci..... ...**1500** francs.

DEUXIÈME LOT

Comprenant : 1° **Labour et taillis** au lieu dit : Champ de Roubaud ou champ des Latils, d'une contenance d'environ 95 ares, confrontant, au midi, au levant et au nord, Reymond Reymond ; au couchant, le vallon, relevé au cadastre de la commune, sous les numéros 270, 271, 272 et 273 de la Section B.

2° **Labour et vague** au lieu dit : Plus haut champ, d'une contenance d'environ 24 ares, 20 centiares, confrontant, au midi et au levant, Givaudan ; au couchant et au nord, Reymond Reymond, relevé au cadastre de la commune sous les numéros 273 et 274 de la Section B.

3° **Labour** au lieu dit Champ de Lasé, d'une contenance d'environ 1 hectare, 43 ares, 30 centiares, confrontant, au midi, Givaudan ; au levant, Collomp Placide ; au couchant et au nord, Roubaud Jules, rélevé au cadastre de la commune sous le numéro 325 de la section B.

Mise à prix : **Trois cents** francs. ci . - .... **300** francs.

TROISIÈME LOT

Comprenant : 1° **Labour** au lieu dit : Le Roure, d'une contenance d'environ 22 ares, 50 centiares, confrontant, au midi, Pascal ; au levant, Bouffier ; au couchant, Martin Joseph et au nord, Germain Aillaud, relevé au cadastre de la commune, sous les numéros 295 p., 302, 317 p., 379 p, et 345 de la Section A.

2° **Labour, vigne** et **vague** au lieu dit : Riou-Pugue, d'une contenance d'environ 84 ares 70 centiares, confrontant, au midi, le vallon ; au levant, Latil Joseph ; au couchant, Léon Heyriès et au nord, Motte Jules, relevé au cadastre de la commune sous les numéros 519, 202, 203, 204, 205, 206. 207 et 252 de la section A.

Mise à prix : **Trois cents** francs. ci. .....**300** francs.

JOUISSANCE IMMEDIATE

ABLOTISSEMENT

Aprés l'adjudication partielle il sera procédé à une nouvelle adjudication de tous les lots réunis.

Pour tous renseignements s'adresser à M° **Béquart**, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :

L. BÉQUART.

La Vie Heureuse et le Conseil des Femmes

Les péripéties de la campagne électorale de Mlle Laloë racontées avec humour par son avocat-conseil, Mme Maria Vérone, la plus jolie page de ces attrayants mémoires, de la duchesse de Dino accueillis avec une si vive curiosité, les portraits les plus remarqués aux Salons de 1908, les pittoresques costumes dessinés pour Snégourotchka par le maître Fournery d'après la merveilleuse collection de la princesse Tenicheff, un récit fantaisiste par Franc Nohain du voyage de M. Fallières à Londres ; la non moins fantaisiste *Leçon de Politesse* de Max et Alex Fischer, les miracles de l'actualité féminine et de la bienfaisance au cours de ces dernières semaines, la fraîcheur des Dimanches d'été à Richmond et les plaisirs du canotage sur la Tamise, les élégances du Grand Prix, un amusant parallèle entre la beauté 1830, la beauté second-Empire et la beauté IIIe République à propos de l'exposition de Bagatelle... C'est tout le mouvement artistique, littéraire, mondain, sportif et charitable que présentent les pages animées du numéro de juin de la **Vie Heureuse.**

Abonnements. -- *Vie Heureuse* : Paris et Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. -- *Conseil des Femmes* : Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

Bulletin Financier

Marché ferme. La rente se traite à 94,60. Les Fonds russes sont soutenus.

L'emprunt 5 0/0 or 1906 de l'Amazone, en obligations de 500 fr., qu'on peut encore obtenir à 400 fr., reste recherché.

Le Foncier Mexicain est ferme à 329. Par suite du remboursement progressif des parts de fondateur, les actions vont participer plus largement aux bénéfices.

Fermeté de l'obligation Buenos Ayres Midland à 460 fr. Rayonnant dans une région très prospère, ce réseau est assuré d'un trafic considérable,

On recherche à 469 l'obligation du Nord-Est de l'Espagne. Ce réseau dessert la province de Barcelone où la densité de population est deux fois plus élevée que celle de la France.

Les obligations Cie de Traways, Eclairage et Force à Rio-de Janeiro sont demandés à 413

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing est à 247. Les recettes vont s'accroître par la mise en service de trains ouvriers sur la ligne de Lille à Leers.

Fermeté de la Prowodnik à 520. Les ventes ont dépassé 60 millions de francs en 1907.

Bonne tenue à 175 fr. de l'action Compagnie Minière de la Haute-Guinée et à 114 fr. de la part.

RICQLÈS DIGESTIF Anticholérique Préserve des ÉPIDÉMIES

RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU

RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU de TOILETTE Antiseptique

RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE

RICQLÈS HORS CONCOURS PARIS 1900 2 GRANDS PRIX LIÈGE 1905

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DÉPARTEMEMT DES BASSES-ALPES

CAISSE D'EPARGNE DE SISTERON

En exécution des dispositions légales résultant des articles 4 de la loi du 7 mai 1853, 20 de celle du 20 juillet 1895 et l'article 56 de la loi de finances du 22 avril 1905, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts ci-dessous indiqués, pour lesquels *la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année* 1878, et qui sont abandonnés depuis cette époque, *s'ils ne sont pas retirés du 1er juillet au 31 décembre prochain inclus*, seront, le 1er janvier 1909, *atteints par la prescription.* Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Epargne de Sisteron, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds.

NUMEROS du Registre matricule	NOMS ET PRENOMS	DATES de la première opération	AGE à cette époque	NAISSANCES		DOMICILES	PROFESSIONS	DATES de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi	NATURE de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi	MONTANT actuel du capital
				Dates	Lieux					fr.
259	GARCIN Marguerite Ve Reymond Alfred	6 mars 1870				Reynier (B.-A).		8 mars 1875	Remboursement	9 05
315	SARLIN Thérèse épouse Meynier	14 janvier 1874	22		Turriers (B-A.)	Claret	Domestique	23 janvier 1876	Remboursement	14 95
347	RICHAUD Marius Cmir	29 novembre 1874	24	19 avril 1850	Entrepierres	L'Escale	Domestique	25 décembre 1876	Remboursement	30 09
193	TOURRÈS Léon Jean	6 août 1876	9 1/2		Valernes	Sisteron	Enfant mineur	5 novembre 1877	Remboursement	22 76
422	JOURDAN Ernest	9 décembre 1877	15	3 septembre 1862	Noyers	Noyers	Enfant mineur	9 décembre 1877	Placement	12 37
469	FERAUD Alphonse Marius	10 février 1878	12 1/2	18 septembre 1865	St-Vincent	St-Vincent	Enfant mineur	10 février 1878	Placement	6 97
470	LATIL Louis Léon Augúste	10 février 1878	11	11 avril 1867	St-Vincent	St-Vincent	Enfant miueur	10 février 1878	Placement	6 97
475	ODÉ Ludovic Albert Jules	10 février 1878	16	16 janvier 1862	Céreste	St-Vincent	Enfant mineur	10 février 1878	Placement	6 97
480	PLEINDOUX Gustave Bienvenu	10 février 1878		13 avril	Mison	Mison	Enfant mineur	10 février 1878	Placement	6 97
488	BREMOND Joseph Alfred Théophile	10 février 1878	11 1/2	18 novembre 1866	Noyers	Noyers	Enfant mineur	10 février 1878	Placement	12 22
506	MASSOT Louis Urbain	17 février 1878	11	21 juin 1867	La Motte	La Motte	Enfant mineur	17 février 1878	Placement	6 97
509	JURAN Constant	17 février 1878	10 1/2	19 août 1867	La Motte	La Motte	Enfant mineur	17 février 1878	Placement	9 59
528	ROLLAND Marius Louis	17 février 1878	14 1/2	16 novembre 1864	Valbelle	Valbelle	Enfant mineur	17 février 1878	Placement	12 22
602	JOURDAN Firmin Agricol	28 avril 1878	30	20 août 1848	Noyers	Noyers	Propriétaire	4 novembre 1878	Remboursement	10 84

Sisteron, le 27 Juin 1908.

Certifié conforme aux écritures de la Caisse :

Le Président du Conseil d'Administration,

H. GASQUET.

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité. — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux. Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les sympthômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Veuve BRUN Adolphe

7, Rue Deleuze, près la Place de l'Horloge

SISTERON (Basses-Alpes)

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

DÉJEUNER DES CONVALESCENTS — GOUTER DES ENFANTS

Chocolat des Gourmets Trébucien

— pur Sucre et Cacao —

Se recommande par sa bonté aux personnes soucieuses de leur santé. — En vente à la Droguerie TURIN, Sisteron.

SISTERON-JOURNAL

est en vente
à SISTERON, Kiosque Queyrel
à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.
à MARSEILLE : chez M. Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.
TOULON : chez M. Cassarini, Md de journaux, Place d'Armes.

En vente à l'imprimerie Pascal LIEUTIER à Sisteron

GALERIES SISTERONNAISES

8. RUE TRAVERSE DE LA PLACE, 8

L. COLOMB

Grand assortiment de lainages. — Nouveautés et Noirs. — Confections pour dames et fillettes. — Fourrures, jupons, soieries.— Toiles, lingerie, mouchoirs

Cotonnades en tout genre. — Doublures. — Rayons de Deuil. — Mérinos. Flanelles — Bonnetterie. — Corsets. — Dentelles.

Articles pour Trousseaux et achats de Noces.

Confections pour Hommes et Enfants

— AMEUBLEMENTS —

Cette Maison se recommande par le grand choix des articles, la fraicheur de ses marchandises, et son bon marché.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tout acheteur soucieux de ses intérêts n'achètera rien sans se renseigner aux **Galeries Sisteronnaises**.

EXIGEZ
VICHY-GÉNÉREUSE
VÉRITABLE VICHY

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON